

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre les sections et les comptes en vue de la clôture des écritures,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Mobilières pour 2020 présentée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	BP	DM 1	Intitulé	BP	DM 1
Chapitre 011 : Charges à caractère général					
c/6156 : Maintenance	4 000,00	-260,00			
Chapitre 66 : Charges financières					
c/66111 : Intérêts réglés à l'échéance	5 583,53	240,00			
c/661121 : ICNE de l'exercice N	0,00	20,00			
TOTAL		0,00			0,00

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

